

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mercredi 21 août 2024

Influenza aviaire hautement pathogène : Deuxième foyer détecté en France, dans un élevage de volailles du Morbihan

Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été confirmé le 20 août, dans un élevage du Morbihan (commune de Camoël). Il s'agit du deuxième foyer pour la saison 2024/25, après celui détecté en Ille-et-Vilaine le 12 août. Ces deux foyers sont proches de zones où des cas d'IAHP ont été observés sur des oiseaux marins ces dernières semaines, le long de la côte bretonne et normande.

L'élevage concerné, qui compte 4 650 dindes, a été dépeuplé. Une zone de protection (3 km autour du foyer) et une zone de surveillance (10 km) ont été instaurées par le Préfet, conformément à la réglementation. Ces zonages se situent dans le Morbihan et la Loire-Atlantique. Afin de maîtriser le risque de diffusion du virus, les mouvements de volailles sont interdits dans ces zones où la surveillance sanitaire des élevages est renforcée.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire rappelle à tous les acteurs de la filière la nécessité de maintenir une vigilance accrue vis-à-vis de l'IAHP en respectant notamment une application stricte des mesures de biosécurité. La biosécurité dans tous les élevages ainsi que la vaccination des canards sont des piliers essentiels et complémentaires de la prévention de l'IAHP.

Le lancement d'une [nouvelle campagne de vaccination](#) des canards, pour limiter la circulation du virus, a été annoncé le 20 août.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv